

Décret

Générale

colonial

## Décret n° n°10 Décret portant promulgation d'un avenant à la convention commerciale franco-roumaine du 27 août 1930 signé le 5 janvier 1932 entre la France et la Roumanie

n°10

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
21 mai 1932

Numéro JO  
n° 428 du 31/07/1932

Date du numéro  
31 juillet 1932

### VISAS

Le Président de la République française, sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, du Ministre des finances, du Ministre du commerce et des postes, télégraphes et téléphones, du Ministre de l'agriculture et du Ministre des colonies;

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Le Sénat et la Chambre des députés ayant adopté l'avenant à la convention commerciale franco-roumaine du 27 août 1930 signé à Paris le 5 janvier 1932 entre la France et la Roumanie, et les ratifications de cet avenant ayant été échangées à Paris le 21 mai 1932, ledit avenant dont la teneur suit (1) recevra sa pleine et entière exécution et entrera définitivement en vigueur le 4 juin 1932

#### Art. 2

— le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, le Ministre des finances, le Ministre du commerce et des postes, télégraphes et téléphones, le Ministre de l'agriculture et le Ministre des colonies sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret

albert lebrunpar le president de la republiquele president du conseilministre des affaire etrangereandre tardieule  
ministre des financesp-e.flandierke ministre du commerce et des poste telegraphe et  
telephonelouis rollinle ministre de l'agriculturedr.chauveaule ministre des coloniede chappedelaine